

2) Geringfügige Abweichung: Hier in AH 48/108 fehlen die Ausdrücke "della Mercanzia" und "e mercanzia"

Kopie - AH 48, 212-215 - Blatt 214<sup>V</sup> und 215<sup>F</sup> leer

109

1634 Juni 4., Paris

A

SCHREIBEN VON [BARTHELEMY] ROLLAND AN AMMANN [BEAT II.] ZURLAUBEN, "CAPITAINE D'UNE COMPAGNIE AU REGIMENT DES GARDES SUISSES DU ROY [LUDWIG XIII.]", ZUG

"Je vous eusses plustost escrit s'il se fust presenté quelque'autre occasion que celle de l'ordinaire. Mais Je n'ay esté adverty du despart d'aucun Messaiger du Regiment, Jusques a ce Jourd'huy, que Mr. [Alfons] S o n n e b e r g m'a faict l'honneur de me mander qu'il depeschoit le sien, C'est pourquoy pour ne manquer a mon debuoir Et a la promesse que Je vous ay faicte J'ay esté bien ayse de me servir de cette commodité pour me ramantevoir en l'honneur de vostre souvenance Et vous asseurer de la bonne disposition de ... vostre filz [gemeint B e a t J a k o b I. Zurlauben, der sich damals studienhalber in Paris aufhielt] quj se façonne de mieux en mieux, Et prend tant de plaisir a ses exercices qu'il vous supplie les luy vouldoir faire continuer encores trojs moys au dela du terme que vous luy aviéz prescript Mr. Arnolfini [A r l n o l f i n i ?]<sup>1</sup> son Maistre le Juge tres necessaire parce qu'en si peu de temps Jl ne sçauroyt en rapporter grand fruit. Je suis dans l'jmpatience de sçavoir ce que vous avéz negocié avec Mr. l'Ambassadeur [Michel V i a l a r d] touchant les articles sur lesquelz l'on [gemeint die franz. Minister, die Beat II. Zurlauben als Gesandter der V kath. Orte zusammen mit Jost B i r c h e r und Heinrich R e d i n g aufgesucht hatte] vous avoyt renvoyéz a luy,<sup>2</sup> Et doubtes fort que l'affaire de Milan [Bündniserneuerung zwischen den kath. Orten und Mailand/Spanien] ne fasse negligier toutes les aultres. Toutesfoys comme la pluspart de voz demandes n'ont rien de commun avec celle la, aussy estime Je que vous auréz resollûs ou deub resouldre avec ledict sr. Ambassadeur les articles moins onereux Comme celluy de l'Agent [Akkreditierung eines eidg. Agenten in Frankreich], des escolliers [Schülerstipendien], et quelques autres, Ou si vous ne l'avéz faict vous ne manquerez pas de renouveler toutes ces demandes a la prochaine assemblée generale de Baden<sup>3</sup> ou le tout se peut traiter de plus avantageusement attendu que Mess. les

Cantons protestans y ont pareil Interest que vous, C'est pourquoy si vous demandéz en commun la resollution de tous les ... articles, Je vous supplie de faire en mesme temps expedier la nomination de l'Agent par tous les depputéz de l'un & l'autre party, Et Jnserer dedans qu'il visera toutes les quittances des escolliers et en tiendra registre Affin d'empescher les abbûz quj s'y commettont, Et quj font negliger cet entretient par les ministres, aura soing de faire Jouir les Marchands de vostre nation des privileges a eux accordéz, empescher les confiscations des biens des officiers & soldats quj meurent au service du Roy, de solliciter les papiers suivant le traite d'alliance Et recevoir Et executter les ordres & commandemens quj viendront de Mess. des liguez & c. La Commission estant resollue et expedié par ladicte assemblée Jl sera bien aysé de la faire agréer a M. l'Ambassadeur, particulièrement si on me faict l'honneur de me la donner, M'asseurant qu'il escrira ... au Roy Et aux Ministres en ma faveur [offenbar sollte Rolland besagte Stelle eines Agenten der eidg. Orte in Frankreich einnehmen], Et me fera donner les mesmes appointemens qu'en recevoye feu Mr. de l a f e r t é quj en estoit pourveu, Et depuis luy quelques domestiques de Mr. [François] de B a s s o m p i e r r e sans en faire aucune function, Et sans s'estre Jamais faict cognoistre a aucun Suisse, Et moy quj en fait la charge Jl y a fort longtemps n'en ay Jamais touché un denier, si ... [Jost] Bircker et vous prennéz cett'affaire a coeur Je ne doubtes aucunement que vous ne la fassiez reussir, Veu mesmes qu'ell'est utile et necessaire pour vostre estat et pour vostre service pour lequel Je me feroys crucifier, l'[e]stimant contre l'opinion des envieux de vostre vertu que c'est rendre un signalé service au Roy de vous servir, caresser, & obliger, Et ne tiendray Jamais pour bon françois celluy quj sera de contraire opinion, pour des nouvelles de la Cour Je m'en remets a ... vostre frere [H e i n r i c h I. Zurlauben, damals Kommandant der Kompagnie Zurlauben in Frankreich] quj est sur les lieux".

1) vgl. AH 13/142

2) s. EA V 1, 856 b

3) In den gedruckten EA ist davon nicht die Rede.

---

Original, in franz. Sprache, mit Siegel  
AH 48, 216-217 - Blatt 217<sup>r</sup> leer